

# **SERVIR L'INTÉRÊT COMMUN : L'ÉDUCATION CIVIQUE FONDÉE SUR L'ÉTHIQUE ET LA FONCTION PUBLIQUE**

**L'honorable Noël A. Kinsella  
Conférence John J. Wintermeyer de 2008-2009  
Université St. Jerome  
Le vendredi 26 septembre 2008**

Distingués invités,  
Mesdames et messieurs,

Dans les démocraties comme le Canada, le développement et le fonctionnement des collectivités, de la société et du système de gouvernance sont le fruit d'efforts collectifs. Je tiens à féliciter l'Université St. Jerome et le milieu universitaire de Waterloo de leurs contributions, dont la création du Centre for Responsible Citizenship et du programme de maîtrise en service public.

M'inspirant de la mission de ce centre, j'ai choisi pour titre de la conférence : *Servir l'intérêt commun : l'éducation civique fondée sur l'éthique et le service public.* L'importance et la valeur du service public constituent le thème central de la conférence de ce soir. On peut démontrer le fondement de cette importance, et plusieurs de ses aspects, en examinant les liens entre le bien commun, la recherche de ce bien commun au moyen du service public et les fondements sociaux de l'éthique. Le rôle possible de l'éducation civique, autant comme soutien direct du service public conforme à l'éthique et comme facteur contribuant au fondement social de cette activité, mérite aussi notre attention.

Puisque cette conférence a lieu dans un établissement voué à l'érudition et à la pensée critique et qu'elle s'adresse à un auditoire d'érudits et de penseurs, j'espère ne pas me limiter à exprimer des sentiments que nous partageons tous. Dans la mesure du possible, vu le temps dont nous disposons, je m'efforcerai de montrer que ces sentiments reflètent des conclusions qui peuvent s'appuyer sur des arguments logiques. Qui plus est, le service public n'est pas qu'une occupation. C'est une vocation, et même une vocation très noble. Une inclination à faire le bien. J'avancerais que le service public doit être considéré comme une activité profondément éthique, visant à maintenir les fondements sociaux qui permettent, entre autres, de réaliser des activités éthiques et d'atteindre les objectifs plus immédiats du travail dans le secteur public.

Pour commencer, j'aimerais vous parler des fondements sociaux, du droit et de la loi. Imaginons par exemple une personne vivant seule sur une île déserte et éloignée. Elle se rend sur le plus haut sommet de l'île, lève son crayon en l'air et clame bien haut : « ceci est MON crayon, j'ai un droit envers ce bien ».

Qu'est-ce qui ne va pas avec cette image? Bien des choses probablement. Mais pour les besoins de la cause, disons que son caractère incongru – son apparente futilité – une personne prétend avoir un « droit » alors qu'elle est isolée – montre à tout le moins que la notion de « droit » nécessite une dyade. De par sa définition même, le droit est une réalité sociale. Les gens représentent *la cause matérielle* des droits de la personne.

Certes, il s'agit d'un argument très aristotélicien. Dans le Livre I de *La Politique*, Aristote soutient : « L'association de plusieurs villages forme un État complet, arrivé [...] à ce point de se suffire absolument à lui-même; né d'abord des besoins de la vie, et subsistant parce qu'il les satisfait tous »<sup>(1)</sup>. Il ne réduit pas la société à une simple question de confort ou d'utilité, mais il avance qu'elle permet aux êtres humains d'atteindre leurs buts en menant une vie de vertu, source de bonheur. C'est le fondement de sa célèbre affirmation selon laquelle la vie dans l'État est nécessaire à quiconque aspire à devenir pleinement humain. La qualité qui distingue les êtres humains des bêtes et des dieux – leur caractère uniquement humain – est profondément enracinée dans la participation aux relations sociales et à la citoyenneté<sup>(2)</sup>. Si l'on veut poursuivre avec le modèle d'analyse aristotélicien à l'aide de quatre causes, *la cause formelle* des droits humains comprendrait des éléments comme un moyen d'égalité, alors que *la cause efficiente* des droits serait la loi. Toutefois, il faut souligner que *la cause finale* des droits humains, comme pour la loi même, est le bien commun. L'expression « bien commun » semble directement implicite dans l'exposé d'Aristote sur l'importance de l'État et sur ce qu'implique le fait d'être pleinement humain.

Il est utile d'examiner la définition de la loi que proposait Thomas d'Aquin et qui rend explicite l'implication, dans la pensée d'Aristote, d'une relation entre les êtres humains, la loi humaine, le bien commun et les normes d'éthique immuables.

---

(1) *Aristote*, traduction de Jules Barthélemy-Saint-Hilaire (<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/table.htm>).

(2) Edward Clayton, « Aristotle », *The Internet Encyclopedia of Philosophy*, 2006 (<http://www.iep.utm.edu/a/aris-pol.htm#SH7a>) [traduction].

Selon Thomas d'Aquin, la « loi » est : « [...] une ordonnance de raison en vue du bien commun, promulguée par celui qui a la charge de la communauté »<sup>(3)</sup>.

Saint Thomas établit aussi une distinction entre quatre types de loi : la loi éternelle et trois autres qui dépendent de différentes façons de la loi éternelle : la loi naturelle, la loi humaine et la loi divine. Saint Thomas décrit la loi comme « une certaine règle et mesure des actes qui induit l'homme à agir ou le retient d'agir »<sup>(4)</sup>. La loi est intimement liée à la raison parce que la raison est un point de référence, une mesure essentielle pour les actions humaines. Ce lien s'établit avec la raison divine, qui se reflète dans la loi divine, et dans la raison humaine, lorsqu'il cadre avec le but ou la cause finale qui y est inscrit par Dieu.

De par sa nature, la loi est orientée vers le bien et en particulier vers le bien universel ou commun. Elle ne vise pas principalement des personnes en particulier, mais l'ensemble des personnes qui se réunissent ou qui ont charge de la communauté dans son ensemble<sup>(5)</sup>. Dans l'esprit de Thomas d'Aquin, il existe donc une reconnaissance explicite, dans la pensée d'Aristote, de la relation entre l'éthique et le bien universel ou commun, la loi en tant que cause efficiente et la citoyenneté ou le rassemblement d'êtres humains au sein d'une communauté fondée sur des relations réciproques.

Pour Thomas d'Aquin, le bien commun est la raison d'être de la société humaine. Il ne s'agit pas simplement de la somme des biens individuels, mais plutôt du bien de la société, qualitativement parlant, qui vise à faciliter le but ultime de l'être humain.

Si je vous expose ces idées, c'est avant tout parce que mon intérêt de praticien me pousse vers une perspective du terrain concret et du service public en particulier. Examinons un instant la pertinence de la notion d'intérêt public dans le contexte de l'analyse élaborée jusqu'ici.

La notion d'« intérêt public », issue du discours utilitariste du XIX<sup>e</sup> siècle, est souvent perçue comme hostile à l'ancienne tradition du discours au sujet d'un bien commun. Et l'on sait fort bien qu'elle a été conçue, par les utilitaristes mêmes, pour rompre carrément avec la tradition<sup>(6)</sup>. Dans l'esprit de Bentham, le concept d'utilité, et l'idée que les autres moyens d'action offerts aux individus pouvaient être évalués par des méthodes de calcul impliquant la

---

(3) Somme théologique I-IIq. 90, article 4.

(4) *Summa Theologica*, Qu 90 esp. Article 3 dans A.P. D'Entrèves, Ed. *Aquinas – Selected Political Writings*, Basil Blackwell, Oxford, 1970, p. 109 ff.

(5) F.C. Copleston, *Aquinas*, Penguin Books, Harmondsworth, Middlesex, Angleterre, 1955, p. 219 ff.

(6) Consulter, par exemple, John Morrow, *History of Political Thought – A Thematic Introduction*, Washington Square, New York, New York University Press, 1998, p. 114 ff.

somme de leurs utilités respectives (ou de leurs contributions nettes au bonheur), représentait une révolution dans la façon de penser et rendait superflu l'héritage métaphysique d'Aristote et du Moyen Âge<sup>(7)</sup>.

Je suis d'avis que les tenants de l'utilitarisme ont probablement exagéré l'originalité de cette doctrine, mais loin de moi l'idée de diminuer l'importance de son impact sur le secteur public et sur la pratique du service public. L'idée que l'utilité constituait le fondement approprié pour la prise de décisions et qu'il était possible de calculer et d'additionner les utilités a ouvert la voie à la croyance selon laquelle les décisions concernant les buts publics devraient découler d'un processus d'addition des utilités individuelles, ou intérêts, permettant d'obtenir un « intérêt public ». Et ce point de vue, joint à l'hypothèse que l'individu est le mieux placé pour juger de son propre intérêt, nous conduit directement au modèle de démocratie électorale qui est au cœur même de notre vie publique<sup>(8)</sup>. Les élections ne sont que la manifestation la plus notable d'un modèle décisionnel public qui fonctionne sans relâche, dans les sondages d'opinion, les exercices de consultation et autres moyens de prendre le pouls de la population, qui guident le processus décisionnel dans les régimes démocratiques modernes.

L'utilitarisme a donc joué un immense rôle. Je soutiens toutefois qu'il n'a pas vraiment supplanté les liens établis dans la pensée d'Aristote et de Saint Thomas et qu'il n'a certainement pas transformé le rôle du bien commun comme point de référence ultime pour le discours et l'action publics. Dans la pratique, les individus cherchant leur avantage personnel et les collectivités s'efforçant de déterminer un « intérêt public » sont sans cesse entraînés dans le débat moral, le royaume de la discussion sur ce qui est bien et ce qui est mal, parce que le bonheur humain, que les utilitaristes jugent l'ultime point de référence, ne peut être dissocié de la relation qui en découle avec la vertu humaine. L'atteinte d'un bonheur durable pour les collectivités comme pour les individus dépend de la reconnaissance et du respect de normes éthiques – la fidélité au bien. Comme nous l'avons vu, c'est un des liens reconnus par Aristote et Saint Thomas entre la vertu et le bonheur. Et quand nous admettons ce lien, nous n'avons d'autre choix que de remettre l'éthique à la place qu'elle occupait dans l'esprit de Saint Thomas, c'est-à-dire au centre de toutes décisions sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, et le bien commun

---

(7) Consulter John Plamenatz, *Man and Society – A Critical Examination of Some Important Social and Political Theories from Machiavelli to Marx*, vol. II, Londres, Longmans, Green and Co., 1963, p. xii.

(8) Cet argument est explicitement exposé dans la pensée de James Mill. Consulter George Sabine, *A History of Political Theory*, 3<sup>e</sup> éd., Londres, Toronto, Wellington, Sydney, George Harrap and Co. Ltd., 1951, p. 583 ff.

par extension doit être perçu comme étant au cœur de toutes délibérations relatives à des lignes de conduite à prendre par une collectivité ou dans l'intérêt de celle-ci.

Cela m'amène à la conclusion de mon exposé philosophique ou, si vous préférez, au seuil de mes observations pratiques. À mon sens, on ne peut faire autrement que reconnaître l'importance du service public, et en fait bien comprendre de quoi il retourne, dans le contexte des liens centraux qui sont implicites dans la pensée d'Aristote et qui sont si bien mis au jour dans celle de Saint Thomas.

Je soutiens que fournir un service public équivaut à servir et l'intérêt public et le bien commun. Si, comme je viens de l'affirmer, il faut considérer l'« intérêt public » essentiellement comme un processus permettant de déterminer le bien public, et non comme un critère décisionnel entièrement distinct de lui, l'objectif de servir le bien commun peut alors constituer un guide pour nous, peu importe que nous recherchions le bien commun philosophique ou l'« intérêt public » politique appliqué.

Dans un sens comme dans l'autre, le service public est une activité profondément éthique, qui ne vise pas simplement l'atteinte d'un objectif éthique immédiat, mais qui contribue au maintien de la collectivité même. Si, comme l'a prétendu Aristote, nous devons être des citoyens ou des membres de la collectivité pour être pleinement humains, le service public est alors l'activité *par excellence* nous permettant de réaliser notre pleine humanité.

À mon avis, ces liens confèrent une précieuse dimension à une affirmation que nous connaissons tous, à savoir que le service public est une noble vocation. Non seulement noble parce que ceux qui servent le bien public, peu importe leur fonction, renoncent à des avantages matériels propres au secteur privé, mais aussi noble et ennoblissante parce qu'elle implique la participation à l'entreprise humaine essentielle qui consiste à devenir et à rester pleinement humain. Ce n'est qu'en relevant ce défi constant que nous pouvons éviter la fatalité que reconnaissait Aristote et dont fait état un si grand nombre de récits crève-cœur dans nos livres d'histoire et dans les actualités : le danger qui gît en chacun de nous, comme le laissent entendre des théoriciens du « contrat social », de retourner à la vie animale.

Notre culture juge compulsivement les gens à l'aune de leur emploi – leur gagne-pain – et tend à conceptualiser le service public comme un emploi. Cependant, si on considère le service public dans l'optique plus riche des idées que nous avons explorées, il devient clair qu'il représente beaucoup plus qu'un emploi, bien que de nombreux fonctionnaires l'exercent indubitablement.

Il existe au moins trois catégories de service public. D'abord, il y a le service public représentatif, qui regroupe tous ceux qui servent le public au sein des conseils municipaux, des conseils scolaires, des législatures provinciales et fédérales, sans compter les titulaires de charge publique dont les membres du système judiciaire.

La deuxième catégorie de personnes au service du public regroupe les fonctionnaires de carrière, tels que les administrateurs publics à l'échelon municipal et les fonctionnaires aux niveaux provincial et fédéral. Ce sont des administrateurs publics neutres, dont pourraient fort bien faire partie les professionnels de la santé, de l'éducation et de la justice.

Enfin, la troisième catégorie de cette taxonomie conceptuelle comprend les personnes qui fournissent des services au public par l'entremise de groupes de services, de groupes de travailleurs, d'organismes confessionnels et d'organismes non gouvernementaux. Le service public passe par une citoyenneté active dans la société civile. Cette catégorie comprendrait aussi les personnes qui mènent des actions singulières afin de contribuer au bien commun, par exemple la course Terry Fox qui sert à amasser des fonds pour la recherche sur le cancer.

Bien entendu, ces fonctions et activités ont un rôle unificateur, car elles ne sont pas simplement orientées vers l'intérêt des personnes qui les exercent; elles contribuent à l'intérêt public et au bien commun. À l'intérieur du cadre que nous venons d'élaborer, on peut les considérer comme des activités profondément éthiques, qui maintiennent l'existence de la communauté et la possibilité d'activités éthiques, et qui contribuent à la réalisation d'objectifs plus précis. La volonté des citoyens de fournir des services publics revêt donc une importance capitale pour toute collectivité.

On fait valoir qu'une attitude bien ancrée à l'égard du service public, de la part des citoyens, revêt énormément d'importance, notamment pour la réussite du pays en tant que démocratie. Au cours des 140 dernières années, le Canada s'est assez bien tiré d'affaire sur le plan de la démocratie, de la liberté et des droits humains en dépit de graves erreurs de parcours. Il n'y a qu'à penser aux incidents du Komagata Maru et du St. Louis, à la *Loi du cadenas* au Québec et à l'internement de Japonais canadiens. Mais de façon générale, l'histoire du Canada est positive et laisse supposer qu'il y a peut-être, seulement peut-être, quelques aspects de notre système à corriger.

La participation des Canadiens au service public comme membres actifs de la société civile, fonctionnaires de carrière, ou législateurs, contribue de manière non négligeable au bon développement démocratique du Canada.

La Commission de la fonction publique du Canada célèbre son centenaire cette année. Luc Juillet et Ken Rasmussen viennent tout juste de publier un ouvrage instructif qui s'intitule *À la défense d'un idéal contesté : le principe de mérite et la Commission de la Fonction*

publique, 1908-2008 et qui retrace bien l'histoire de la Commission<sup>(9)</sup>. Cet ouvrage fait suite aux travaux du réputé professeur Ted Hodgetts et de ses collègues, qui ont publié *The Biography of an Institution: The Civil Service Commission of Canada 1908-1967*. Dans cet ouvrage, on explique comment la fonction publique moderne fondée sur le mérite a succédé à une organisation où régnait le favoritisme<sup>(10)</sup>. Il y est question de l'influence exercée par plusieurs personnes extraordinaires, dont le commissaire Adam Shortt qui, entre 1908 et 1917, a grandement contribué à l'établissement de la fonction publique moderne, en tant que membre de la Commission nouvellement créée. Des histoires comme celle-ci illustrent l'idéal de fonction publique, ainsi que la dimension éthique qui, comme je le maintiens, est au cœur de cet idéal.

À mon avis, l'explication du succès obtenu au fil des ans par la Commission de la fonction publique du Canada et par ses institutions équivalentes dans les provinces réside en partie dans la capacité d'attirer des citoyens brillants et désirant ardemment faire carrière dans le domaine de l'administration publique. Un des éléments attrayants a été le rôle fondamental du « principe du mérite » appliqué dans la fonction publique du Canada.

Au fil des ans et encore aujourd'hui, alors que nous nous efforçons de garantir la gestion efficace et compétente des deniers publics, à offrir des occasions égales d'emploi dans la fonction publique et à établir un juste équilibre entre les mesures visant à empêcher le favoritisme et les mesures d'adaptation de la fonction publique aux besoins des représentants élus, le principe du mérite demeure un élément fondamental de nos débats sur l'avenir de la fonction publique<sup>(11)</sup>.

D'aucuns pensaient que la fonction publique ne respectait pas le principe du mérite, mais rien ne démontre vraiment qu'une telle perception ait pu détourner des Canadiens d'une carrière dans la fonction publique, que ce soit à l'échelon municipal, provincial ou fédéral. En fait, comme on le constate dans l'exemple d'Adam Shortt, des lacunes dans l'application du principe du mérite ont pour effet non pas tant de dissuader les gens, mais plutôt de les inviter à redoubler d'efforts, en véritables fonctionnaires, pour remédier à toute lacune d'ordre éthique.

---

(9) Luc Juillet et Ken Rasmussen, *À la défense d'un idéal contesté : le principe de mérite et la Commission de la Fonction publique, 1908-2008*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008.

(10) J.E. Hodgetts, William McCloskey, Reginald Whitaker et V. Seymour Wilson, *Histoire d'une institution : la Commission de la Fonction publique du Canada, 1908-1967*, Québec, publié pour l'Institut d'administration publique du Canada par les Presses de l'Université Laval, 1975.

(11) *Op cit.*, p. vii [traduction].

On pourrait déterminer si l'intérêt pour le service public ou la participation à celui-ci a diminué ou non dans les trois catégories susmentionnées en examinant l'état du capital social, du réseau social ou de la cohésion sociale, car ces trois concepts expriment autrement, dans la langue des sciences sociales, une notion de la communauté et des liens importants pour la santé qui remonte à Aristote et à Saint Thomas.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a examiné la question de la cohésion sociale dans le *Rapport final sur la cohésion sociale*<sup>(12)</sup> publié en 1999. Dans ce rapport, le troisième publié par le Comité au cours d'une étude de deux ans sur les répercussions de la mondialisation et de la technologie sur la cohésion sociale, on examine à fond les relations entre la société et l'économie et l'on fait valoir que, fondamentalement, l'économie ne peut progresser de façon soutenue si ses préalables sociaux peuvent se détériorer sous l'effet de la mondialisation et de l'évolution technologique. L'expression « cohésion sociale » renvoie aux préalables sociaux ou, pour reprendre la définition typiquement canadienne donnée dans le rapport, à « un processus continu d'élaboration d'un ensemble de valeurs partagées, de défis partagés et de possibilités égales au Canada, le tout fondé sur un sentiment de confiance, d'espoir et de réciprocité entre tous les Canadiens »<sup>(13)</sup>.

L'une des conclusions de cette étude, qui touche de près les thèmes abordés ce soir, est qu'il ne faut jamais tenir pour acquise la cohésion sociale, même dans un pays comme le Canada, où elle est profondément enracinée. La santé des collectivités, autant que les collectivités, est continuellement touchée par tout l'univers des influences économiques, sociales et politiques; à notre époque, elle est soumise à une série de pressions reliées à la mondialisation et à l'évolution technologique.

Dans la perspective de ce qui nous préoccupe ici ce soir, on peut plus nettement saisir les dimensions de ce défi qui ne sont pas examinées dans le rapport du Comité. Ses conséquences vont bien au-delà de notre prospérité matérielle future. Elles peuvent toucher l'engagement envers le service public et la possibilité d'une action éthique même, par les liens que nous avons déjà explorés. On ne saurait donc trop insister sur l'importance que revêt l'appel du Comité en faveur de réponses stratégiques efficaces à la mondialisation et à l'évolution de la technologie.

---

(12) Sénat du Canada, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Rapport final sur la cohésion sociale*, Ottawa, juin 1999.

(13) *Ibid.*, p. 6.



Le professeur Robert Putnam, de la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, s'est déjà dit préoccupé par l'état actuel de la cohésion sociale et du réseau social, et par leur incidence sur toute attitude bien ancrée à l'égard du service public. Son ouvrage *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community* contient des réflexions importantes<sup>(14)</sup>. Par exemple, Putnam soutient que la télévision a un impact négatif sur le service public au sens de l'engagement communautaire. Il affirme :

Ce sont précisément ces Américains les plus marqués par la dépendance envers les divertissements télévisés qui risquent le plus de délaisser la vie civile et sociale<sup>(15)</sup>.

Fait digne de mention, il conclut son étude sur la technologie et les médias sans déterminer si la télévision était la cause de ce net détachement ou le résultat d'un éloignement antérieur de l'arène publique. Putnam admet qu'il est difficile de dissocier les causes des conséquences dans le domaine des relations humaines et que cela montre l'ampleur des enjeux stratégiques en question.

Une autre observation intéressante de Putnam est que les « aptitudes civiles » peuvent être acquises à l'église. Il écrit :

Les groupes confessionnels qui se consacrent au culte représentent sans doute le plus important bassin de capital social en Amérique<sup>(16)</sup>.

Je me demande si l'on peut en dire autant de nous qui étudions ensemble dans le milieu universitaire. Un dernier point qui ressort des travaux du professeur Putnam a trait à la diversité ethnique. Dans son document ayant pour titre *E Pluribus Unum: Diversity and Community in the Twenty-first Century*, il fait état de ses recherches dans 41 zones métropolitaines des États-Unis : « dans les quartiers diversifiés sur le plan ethnique, les résidents de toutes races

---

(14) Robert D. Putnam, *Bowling Alone – The Collapse and Revival of American Community*, New York, Londres, Toronto, Sydney, Singapour, Simon & Schuster, 2000.

(15) *Ibid.*, p. 246, [traduction].

(16) *Ibid.*, p. 66, [traduction].

ont tendance à “rentrer dans leur cocon”. La confiance (même parmi les siens) est moins grande, l’altruisme et la coopération communautaire sont plus rares, et les amis moins nombreux »<sup>(17)</sup>.

Il faudrait vraiment tenir une autre conférence pour rendre pleinement justice à la pensée de Putnam. Elle fournit un examen exhaustif des difficultés de cohésion sociale dans les sociétés modernes, incluant (comme on vient de l’indiquer) les problèmes de confiance qui semblent se poser à l’intérieur des groupes à cause de la proximité des autres. Mais Putnam porte autant attention aux solutions stratégiques, notamment l’importance centrale de l’éducation civique, qu’à la diversité des sources (dont les institutions religieuses) qui peuvent la fournir.

J’aimerais attirer votre attention sur une contribution importante du jésuite David Hollenbach dans *The Common Good and Christian Ethics*, qui a fourni en 2002 une analyse minutieuse du bien commun par rapport au monde globalisé d’aujourd’hui, où il faut se tourner vers de nouvelles formes de solidarité si l’on veut bien vivre ensemble.

J’ai déjà parlé d’une étude du Comité sénatorial qui se rapportait à nos thèmes de ce soir, mais je ne peux passer sous silence au moins une autre étude. Je peux difficilement prétendre être impartial à l’égard de celle-ci, car j’ai eu le privilège de faire office de président par intérim du comité qui l’a produite en 1993.

Dans l’étude réalisée par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, on soutient que le caractère essentiel de la citoyenneté canadienne ne peut se réduire à une seule identité; il tient plutôt au fait que le Canada permet aux gens de s’identifier à leur pays selon différentes perspectives et avec différents accents mis sur ce qui revêt le plus d’importance<sup>(18)</sup>. Et ce qui importe tout particulièrement pour l’analyse présentée ici, on soutient dans le rapport d’étude que la citoyenneté suppose un engagement envers une sphère plus vaste qui dépasse l’intérêt personnel, et les responsabilités connexes. On a affirmé que l’éducation civique jouait un rôle de premier plan en fournissant aux membres de la collectivité l’information, la motivation et les compétences nécessaires à leur pleine participation, et le Comité a demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces pour remédier à une situation de négligence généralisée.

---

(17) Robert D. Putnam, « E Pluribus Unum: Diversity and Community in the Twenty-first Century », conférence du prix Johan Skytte de 2006, *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n° 2, 2007, p. 137 [traduction].

(18) Sénat du Canada, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *La citoyenneté canadienne : une responsabilité à partager*, Ottawa, mai 1993.

Compte tenu des préoccupations soulevées relativement à la cohésion sociale dans le rapport de 1993 et des thèmes abordés ce soir, les réflexions qu'a faites le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie il y a quinze ans demeurent étonnamment d'actualité. Nous ne pouvons qu'espérer qu'elles préluèderont à une action plus efficace, étayées de nouveaux événements au Canada dans les années à venir.

L'éducation à la citoyenneté pourrait bien être la condition absolue d'une attitude bien ancrée à l'égard du service public. Des contemporains spécialistes des politiques en reconnaissent l'importance pour la cohésion sociale, le réseau social, l'identité et la démocratie.

Le professeur Alan Sears, de l'Université du Nouveau-Brunswick, par exemple, a fait observer que le succès de l'éducation à la citoyenneté canadienne au XXI<sup>e</sup> siècle va dans le sens de l'éducation à la citoyenneté globale. Cette façon de voir met l'accent sur les droits, la justice sociale et la participation plutôt que sur une certaine vision canadienne de la démocratie et de la citoyenneté.

Dans ce modèle, on insiste sur un amalgame de ce que Kiwan appelle les conceptions « morale », « juridique » et « participatoire » de l'éducation à la citoyenneté, afin de préparer les jeunes à l'activité civique de différentes façons, par le bénévolat et le service communautaire en passant par des actions politiques formelles (p. ex. aller voter, mener une campagne électorale et se porter candidat)<sup>(19)</sup>.

Il est intéressant de constater que la façon d'envisager l'éducation à la citoyenneté préconisée par le professeur Sears reflète, sous des aspects importants, la conception de la citoyenneté élaborée dans le rapport du Comité sénatorial il y a quinze ans. Et la compréhension inclusive de la participation exprimée dans les propos que je viens de citer s'harmonise avec la conception tout autant inclusive du service public que je propose.

Dans l'argument que j'avance, l'éthique, qui est ancrée dans la raison et qui s'exprime dans la conception du bien public, est au cœur même du service public. Avant de conclure, je vous dirais que la terminologie du *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* cadre avec ce point de vue et constitue une excellente source d'orientation pratique pour les fonctionnaires de tous les paliers<sup>(20)</sup>.

---

(19) Alan Sears, *From Britishness to Nothingness and Back Again: Looking for a Way Forward in Citizenship Education*, juin 2008 [traduction].

(20) Gouvernement du Canada, *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*, Ottawa, Éditions du gouvernement du Canada, 2003 (disponible à : <http://www.psagency-agencefp.gc.ca/pol/vec-cve-fra.asp>).

Reflétant ses objectifs pratiques dans l'immédiat, le Code porte sur l'élaboration d'un régime de gestion des conflits d'intérêts et sur les comportements de rigueur après le mandat. La partie qui porte sur les valeurs de la fonction publique fait état de valeurs liées à l'éthique et de trois autres types de valeurs (démocratiques, professionnelles et liées aux personnes). Dans la partie sur les valeurs liées à l'éthique, on affirme que les décisions doivent être prises dans l'intérêt public et que celui-ci prime les intérêts personnels des fonctionnaires. Les autres catégories insistent aussi sur l'importance de l'éthique dans la fonction publique, ainsi que sur la nécessité d'aider les ministres, en vertu de la loi, à servir l'intérêt public et sur la nécessité de respecter la dignité humaine de même que la valeur de chacun dans l'exercice des pouvoirs publics.

Au début de la conférence, j'ai indiqué que les liens entre le bien commun, la recherche de ce bien au moyen du service public et les fondements sociaux de l'éthique fourniraient un cadre philosophique pour l'examen du caractère, de la signification centrale et de l'importance vitale du service public.

Au fil de l'exposé des questions conceptuelles et pratiques au cours de la soirée, j'ai tenté de mettre en évidence un thème central : le service public est une activité profondément ennoblissante, et comme l'ont constaté jadis Aristote et Saint Thomas, la dimension éthique est source d'une immense satisfaction que peut procurer le service public aux personnes qui s'y engagent.

Au Canada, nous avons la chance extraordinaire de pouvoir bénéficier du travail de nombre d'entre elles, travail accompli au cours de la longue histoire de notre collectivité et de son développement. Je suis persuadé que cela continuera. Fort des expériences que j'ai pu avoir dans ma propre vie, j'aimerais terminer en vous exhortant tous ici à enrichir vos vies et à enrichir la vie de tous en relevant, à votre façon, le défi du service public. Jamais vous ne le regretterez.